

FICHE FORMATION - CAP

CAP Métiers du plâtre et de l'isolation

Apprentissage – formation en alternance

Public concerné, prérequis, conditions d'accès

- Vous avez terminé votre classe de 3ème
- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*
- Vous souhaitez
 - Apprendre un métier
 - Obtenir un diplôme professionnel reconnu
 - Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
 - Sécuriser votre parcours de formation
 - Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

*Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Durée de la formation : sauf conditions particulières : 13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire.

Résumé de la formation :

Le CAP Métiers du plâtre et de l'isolation forme des professionnels capables d'installer des cloisons, doublages, faux plafonds et matériaux isolants.

Les apprenants acquièrent des compétences techniques en pose, finition et isolation thermique et acoustique.

La formation inclut des travaux pratiques en atelier et des stages en entreprise.

Elle permet une insertion rapide dans le secteur du bâtiment ou une poursuite d'études vers un bac professionnel.

Métiers visés : (4 métiers maximum) (source France compétences, types d'emplois accessibles)

Plaquiste

Isolateur thermique et acoustique

Monteur en cloisons sèches

Poseur d'enduits intérieurs

Résumé du métier (source France Compétences secteur d'activités):

Les professionnels du plâtre et de l'isolation installent et réparent des structures intérieures comme les cloisons, les plafonds et les enduits.

Ils travaillent avec des matériaux variés : plâtre, béton cellulaire, isolants thermiques et acoustiques.

Ils interviennent sur chantier neuf ou en rénovation.

Ce métier exige de l'autonomie, de la précision, une bonne condition physique et une attention aux normes de sécurité.

Objectifs (source FC objectifs et contextes de la certification) :

Acquérir les bases des métiers du plâtre et de l'isolation dans le secteur du bâtiment.

Maîtriser les techniques de pose de cloisons, doublages, faux plafonds et isolants.

Apprendre à utiliser les outils manuels et électriques spécifiques au métier.

Comprendre les réglementations thermiques et acoustiques actuelles.

Savoir lire et interpréter un plan ou un schéma technique.

Développer des compétences en gestion des matériaux et organisation de chantier.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de respect des délais.

Préparer les élèves à évoluer dans des environnements professionnels diversifiés.

Permettre une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite en niveau supérieur.

Valider les compétences via des évaluations continues et un projet final en entreprise.

Contenus (source FC compétences attestées) :

Domaine professionnel (environ 850 heures/an)

Mise en œuvre des cloisons et doublages

Installation de faux plafonds

Pose d'isolants thermiques et acoustiques

Enduisage et finitions

Lecture de plans et organisation de chantier
Utilisation des outils et machines spécifiques
Respect des normes et consignes de sécurité
Enseignements généraux (environ 300 heures/an)

Français, histoire-géographie
Mathématiques appliquées au bâtiment
Sciences physiques et technologie
Éducation artistique et expression
Prévention santé environnement (PSE)

Prérequis pour intégrer la formation

Être âgé de 16 à 29 ans (possibilité de dérogation selon les cas)
Être motivé par les métiers du bâtiment et les travaux manuels
Avoir un bon relationnel, une capacité d'adaptation et un sens de l'organisation
Être titulaire d'une scolarité adaptée (niveau 5e minimum conseillé)
Présenter des aptitudes physiques suffisantes pour le travail sur chantier

Coût :

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est **gratuite** pour l'apprenti,
Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

Poursuite d'étude :

Possibilité d'intégrer une 1ère Bac Pro en fonction des places disponibles, un certificat de spécialisation, un autre CAP en un an..

Modalités et délai d'accès à la formation :

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Validations(s) : Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 3 (CAP)
+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35319/>

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s):

NSF 233 – ROME F1604 - F1703

FORMACODE 22403 - 22420 – RNCP35319

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Renseignements et inscriptions :

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan ifpra-valo@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A